



Ensemble, faisons maigrir
nos poubelles



Objet : Second courrier : mise en place d'un nouveau système de collecte des déchets au sein de votre commune.

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, l'intercommunale Hygea a lancé un nouveau système de collecte sélective des déchets ménagers.

Les changements

A partir du 12 avril 2021 (zone 1) et à partir du 26 avril (zone 2), vos papiers-cartons seront désormais collectés toutes les 4 semaines via un conteneur.

Les collectes

Votre jour de collecte actuel est maintenu. Un calendrier précisant les dates de collecte des différents types de déchets pour l'année 2021 vous a été envoyé début décembre 2020. Vous pouvez également consulter votre calendrier de collecte sur www.hygea.be ou via l'application Recycle (IOS et Androïde).

Tel que déjà mentionné dans le premier courrier, le nouveau mode de collecte repose sur 5 grands modes :

Déchets organiques (alimentaires)

Collecte **chaque semaine**
via un sac vert de 20L
(0,35€/sac)
Aucun changement



Déchets résiduels

Collecte **toutes les 2 semaines** via un sac moka de 25L (0,54€/sac) ou de 50L (1€/sac)



+ Déchets résiduels 5 points d'apport volontaire (PAV)

répartis dans l'entité
accessibles 24h/24 et
7j/7 via un badge d'accès
(0,54€/ouverture)



PMC

Collecte tous les 15
jours via un sac bleu
Aucun changement



Papiers et cartons

Collecte **toutes les 4 semaines** via un conteneur de 140L ou 240L livré gratuitement à votre domicile



Dernière collecte des papiers-cartons en vrac : 22/03 (zones 1 et 2)

Première collecte en
conteneurs
12/04 (zone 1) et 26/04

Attention, les sacs blancs pourtant estampillés Hygea de 30 ou 60L ne sont pas conformes à ce nouveau schéma de collecte et ne seront dès lors pas collectés. Dès que le contexte sanitaire sera plus favorable, des permanences seront organisées afin que les citoyens qui avaient fait l'acquisition de rouleaux de sacs blancs puissent les échanger sur le territoire de la commune contre des rouleaux de sacs moka. Les modalités pratiques seront communiquées sur www.ecaussinnes.be

Reprise de votre conteneur actuel

Votre conteneur destiné aux déchets résiduels sera repris **entre le 08 et le 10 février sur la zone 1 et entre le 10 et le 12 février sur la zone 2.** Vous devrez simplement le laisser devant votre habitation. Nous vous demandons également de le nettoyer. Seuls les conteneurs vides et propres seront repris.

Hygea offre la possibilité aux citoyens qui le souhaitent de conserver leur conteneur résiduel pour un usage privé. Il n'y aura aucune pénalité (amende ou facturation ultérieure) pour les citoyens qui décideraient de le garder. Cependant, ce conteneur ne pourra en aucun cas être présenté lors de la collecte. Les déchets résiduels ne sont collectés que s'ils se trouvent dans un sac moka Hygea réglementaire.

Contrairement aux sacs moka, seuls les sacs destinés aux déchets organiques peuvent être placés dans un contenant protecteur, sans couvercle, qui ne doit pas dépasser la hauteur du sac.

Pour les conteneurs repris ceux-ci seront soit remis en service, après reconditionnement et désactivation de la puce, soit réinjectés dans la chaîne de fabrication, garantissant ainsi un haut niveau de valorisation/recyclage.

Les points d'apport volontaire pour les déchets résiduels

Afin de pouvoir utiliser ces PAV, vous devrez acheter au préalable un badge d'ouverture au prix de 10,80 €. Ce badge vous donne droit à 20 ouvertures (0.54€ / ouverture) du tiroir de 25 litres. Ce prix est identique à celui d'un sac moka de 25L. Votre badge peut se recharger sur www.hygea.be (onglet « Points d'apport volontaire - Ecaussinnes »).

5 points d'apport volontaire (PAV) pour les déchets résiduels sont accessibles 7 jours/7 et 24h/24. Les lieux exacts vous seront communiqués ultérieurement sur www.hygea.be et sur www.ecaussinnes.be.

Vente de sacs et de badges d'accès aux points d'apport volontaire

Les sacs mokas et verts ainsi que les badges d'accès aux points d'apport volontaire sont en vente dans les commerces locaux. Vous trouverez la liste de ces commerces sur www.ecaussinnes.be.

Les conteneurs pour les papiers-cartons

Les conteneurs papiers-cartons (240L par défaut ou 140L sur demande) seront livrés à chaque habitation* sans coût supplémentaire **du 23 au 26 mars (zone 1) et du 29 mars au 01 avril (zone2)**. **Vous ne devez pas être sur place lors de cette livraison**. Le conteneur est affecté à une adresse et non à des personnes. Il n'est pas nominatif. En cas de déménagement, il doit donc rester sur place.

**A ce titre et dans ce contexte, Hygea s'est vu remettre votre adresse postale par la commune d'Ecaussinnes. Hygea a collecté ces données afin de vous adresser par voie postale vos courriers, calendrier de collecte et les étiquettes qui seront placées sous forme de code-barre sur votre conteneur de papiers-cartons.*

Si vous souhaitez changer la capacité de votre conteneur ou le mutualiser vous devez impérativement avvertir l'intercommunale Hygea **avant le 16 mars 2021** en contactant le 0800/11.799 (n° gratuit).

Nous attirons votre attention sur le fait qu'il est possible, notamment pour les habitats verticaux, de trouver des solutions alternatives qui tiennent compte de la configuration des lieux (mutualisation des conteneurs, etc.), dans ce contexte n'hésitez pas à prendre contact avec notre call-center, 0800/11.799.

Les modèles de conteneurs seront exposés **du 22 février au 12 mars** au recyparc d'Ecaussinnes.

Le conteneur papiers-cartons pourra être présenté à la collecte, **toutes les 4 semaines**, sans limite de levées ou de poids et sans facturation complémentaire. Pour la zone 1 et la zone 2, la collecte des papiers-cartons se fera en vrac **jusqu'au 22 mars**. Votre conteneur ne pourra pas être utilisé avant cette date.

Nous vous invitons à ne présenter votre conteneur que lorsqu'il est plein. Vous avez également toujours la possibilité d'apporter vos papiers-cartons au recyparc si vous le souhaitez.

Des questions ? Nous sommes à votre écoute ! N'hésitez pas à consulter le site www.hygea.be ou à contacter le **0800/11799 (n° gratuit)** pour obtenir toutes les informations utiles relatives au nouveau système de collecte.

Nous vous souhaitons dès à présent un bon tri. Nous vous remercions d'ores et déjà de votre participation active à la nouvelle collecte des déchets et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre meilleure considération.



Jacques De Moortel
Directeur Général d'Hygea



Jean-Marc Dupont
Président d'Hygea

